

Envoi par courrier et par courriel

Québec, le 12 novembre 2010

Monsieur Jean-Yves Laliberté  
Direction générale des hydrocarbures et des biocarburants  
Secteur de l'énergie  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, bureau A-401  
Québec (Québec) G1H 6R1

**Objet : Commission d'enquête sur le développement durable  
de l'industrie des gaz de schiste au Québec**

**Questions complémentaires du 11 novembre 2010 - #3**

---

Monsieur,

En référence au dossier mentionné, la commission chargée de l'examen de ce projet désire obtenir l'information complémentaire suivante :

1. *Pourriez-vous fournir une carte, plus détaillée que celle jointe dans le document identifié PR3, montrant la distribution des linéaments, fractures et failles dans les Basses-terres du St-Laurent ?*
2. *Quel est le nombre précis de forages réalisés à ce jour pour l'exploration et l'exploitation gazière et pétrolière dans les Basses-terres du St-Laurent ? Pouvez-vous fournir un tableau comprenant, pour ces forage, les données suivantes : (1) la localisation, (2) l'année de réalisation, (3) la profondeur, (4) le type de protection de l'aquifère – longueur de tubage, (5) le nom du responsable du puits, (6) le nombre d'inspection réalisé depuis la fermeture éventuelle du puits et (7) si des problèmes ont été rencontrés ?*
3. *Quels sont les critères pris en compte lors des inspections des puits fermés ? Pourriez-vous fournir un guide ou grille d'inspection ou un exemplaire d'une fiche de saisie des données d'inspection ?*
4. *Est-ce qu'il y a, au Québec, une limite prévue à la durée des travaux de forage et de fracturation sur un site donné d'exploration et d'exploitation ?*

...2

5. *Quel est l'état d'avancement des travaux pour les éléments suivants :*
  - *les 3 groupes de travail;*
  - *les outils d'information en préparation, soit le guide expliquant la démarche gouvernementale et le site Internet;*
  - *le protocole d'entente devant être conclu ?*
6. *Quelles sont les mesures d'encadrement des activités d'exploration et d'exploitation du gaz de shale dans les aires protégées sous la juridiction du MRNF (voir document déposé DB46) ?*
7. *Est-ce que le ministère prévoit réviser l'article 22 du Règlement sur le pétrole, le gaz naturel et les réservoirs souterrains portant sur les distances minimales à respecter pour le forage d'un puits ? Si oui, est-ce que des distances minimales seraient exigées entre un puits de gaz et une aire protégée ?*
8. *Le tableau identifié DB59 fait état des permis et autorisations émis pour 20 puits forés or 28 puits ont été forés dans les Basses-terres du St-Laurent entre 2006 et 2010 (figure 2, PR3, DT2 p. 20), pourriez-vous compléter le tableau en y intégrant les données des 8 puits manquants ?*
9. *La note (DB83) apportant des informations sur l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme mentionne que « le projet de loi n°79 modifiant la Loi sur les mines contient plusieurs dispositions permettant de répondre aux préoccupations des intervenants municipaux ». Pourriez-vous préciser les articles auxquels vous référez? Également, comment les dispositions envisagées s'appliquent-elles pour les activités liées au gaz de shale ?*
10. *En lien avec la carte identifiée DB13 :*
  - *Pourriez-vous confirmer si un bail d'exploitation dans les alentours de Bécancour a bien été émis, et quels sont les autres types de permis émis à cet endroit pour la compagnie Junex?*
  - *Pourquoi certains secteurs (AOF24-25-26) portent-ils la mention « Appel d'offre à venir » ?*

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 19 novembre prochain.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélinas  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

c.c. M. Gilles Lehoux